

* tarifs (HT) applicables du 01/10/2011 au 30/09/2012

Formats

MAGAZINE

PLEINE PAGE

double page	page simple	1/2 page hauteur	1/2 page largeur
H : 297 mm L : 420 mm + 5 mm de fond perdu sur les bords	H : 297 mm L : 210 mm + 5 mm de fond perdu sur les bords	H : 297 mm L : 103 mm + 5 mm de fond perdu sur les bords	H : 150 mm L : 210 mm + 5 mm de fond perdu sur les bords

Annonces pleine page : pas de texte à moins de 5 mm des bords de page format rogné

FORMAT UTILE

double page	page simple	1/2 page hauteur	1/2 page largeur
H : 277 mm L : 400 mm	H : 277 mm L : 190 mm	H : 277 mm L : 88 mm	H : 135 mm L : 180 mm
Format des fichiers : fichier PDF ou JPG haute résolution (300 dpi)	1/4 page pavé H : 135 mm L : 88 mm	1/4 page bandeau H : 60 mm L : 180 mm	1/8 page H : 60 mm L : 88 mm

ENCARTS (jetés, posés, brochés)

Nous contacter au 01 64 99 22 71

REMISE DES ÉLÉMENTS

Les fichiers numériques doivent être parvenus au plus tard le **9 du mois** précédant le mois de parution :

• par e-mail : s.legivre@perspectives-agricoles.com

• par dépôt sur serveur FTP : <ftp://212.37.202.240>

Nom d'utilisateur : pubpa - Mot de passe : pubpa

Merci de prévenir du dépôt des fichiers au 01 64 99 22 71 ou

s.legivre@perspectives-agricoles.com

• par courrier à : PERSPECTIVES AGRICOLES

Sabrina Legivre, station ARVALIS-Institut du végétal, 91720 BOIGNEVILLE

SITE WEB

BANIERES

Dimensions : 500 pixels large x 60 pixels haut, maximum 100 ko

Format des bannières : GIF

REMISE DES ÉLÉMENTS

Les fichiers doivent être envoyés à : j.joubert@arvalisinstitutduvegetal.fr

Couverture	2 ^e couverture	3 600 €
	3 ^e couverture	3 100 €
	4 ^e couverture	3 900 €
	Intérieur	
	page intérieure	3 100 €
	1/2 page	1 650 €
	1/4 page	1 150 €
	1/8 page	750 €
	double 1/2 page	3 500 €
	double-page intérieure	6 200 €
Encarts	recto/verso	3 400 €
	4 pages	5 150 €
	6 pages	6 500 €
	8 pages	7 700 €
Bannière web	bandeau mensuel exclusif	3 000 €

Publi-rédactionnels et autres types d'insertion : nous consulter

DÉGRESSIF

Le dégressif est déterminé sur le cumul des pages de l'exercice en cours. Le dégressif des encarts est basé sur leur équivalence en nombre de pages quadri.

• 3 à 5 pages	5 %	• 11 à 15 pages	15 %
• 6 à 10 pages	10 %	• 16 pages et +	20 %

COURANT D'AFFAIRES

Cette remise est basée sur la progression du nombre d'insertions. Elle s'applique à tout annonceur achetant un nombre de pages supérieure à l'exercice précédent.

• 10 à 19 %	1 %	• 50 à 99 %	4 %
• 20 à 49 %	2 %	• 100 % et +	6 %

FIDÉLITÉ

Cette remise s'applique aux annonceurs réguliers de *Perspectives Agricoles*, quel que soit le nombre d'insertions.

• 3 ans	3 %
• 4 ans	4 %
• 5 ans et +	5 %

REMISE PROFESSIONNELLE

Cette remise est calculée sur le net après dégressif et remises : 15 %

MAJORATIONS

Emplacement de rigueur : + 20 %

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I - Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions de vente.

II - La publicité paraît sous la responsabilité de l'annonceur.

III - *Perspectives Agricoles* se réserve le droit de refuser toute annonce qui paraîtrait contraire à l'esprit de la publication.

IV - L'annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité.

V - L'annonceur s'engage à attester l'existence et la durée du contrat de mandat le liant au mandataire.

En cas de facturation au mandataire, le double de la facture est communiqué à l'annonceur. Dans ce cas, les factures comporteront une remise professionnelle de 15 %, calculée sur le net après dégressifs.

Est considéré comme mandataire, l'intermédiaire, dûment mandaté par l'annonceur pour acheter de l'espace publicitaire dans *Perspectives Agricoles*.

VI - Le règlement des factures s'effectue par traite ou chèque à 30 jours fin de mois le 10 suivant la date de facturation. En cas de règlement par traite, celle-ci doit nous être retournée acceptée et domiciliée dans un délai de 10 jours.

VII - En cas de retard de paiement, des pénalités seront facturées, calculées au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, sur le montant du décaissement échoué et au prorata du nombre de jours de retard par rapport à l'échéance de chaque facture.

VIII - Toutes taxes existantes et toutes taxes nouvelles resteront à la charge de l'annonceur.

IX - *Perspectives Agricoles* se réserve le droit de modifier les conditions du tarif, même pour les ordres en cours.